



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 14 octobre 2021

Protection des populations

Bilan des contrôles effectués par la DDPP de la Haute-Savoie durant la période estivale

Comme chaque été, la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Haute-Savoie (DDPP) s'est fortement mobilisée pour effectuer des contrôles dans le domaine des activités touristiques. L'enjeu principal dans ce contexte de reprise de l'activité touristique était de garantir aux vacanciers des produits et des prestations sûres, et des pratiques commerciales loyales.

Ces contrôles ont été tout d'abord l'occasion de s'assurer de la bonne appropriation par les professionnels du tourisme des mesures sanitaires pour accueillir les vacanciers dans les meilleures conditions possibles. Les services de la DDPP lors de leurs contrôles ont ainsi pu constater la très bonne application par les professionnels concernés de ces dispositifs.

Les services de la DDPP ont été également très sollicités cet été pour s'assurer de l'effectivité des retraits-rappels des produits de consommation courante (glaces, sorbets, biscuits,...) contaminés à l'oxyde d'éthylène. Ces retraits-rappels ont été publiés sur le site internet : <https://rappel.conso.gouv.fr/>

En ce qui concerne le secteur de la restauration, quelques manquements mineurs aux règles d'hygiène sont à signaler. Ces établissements ont fait l'objet d'avertissements réglementaires. Aucune fermeture administrative n'a été prononcée. Un restaurateur a néanmoins fait l'objet d'un procès-verbal pour détention de produits périmés et présence de meubles froids très sales.

Des inspections ont été diligentées dans des centres d'accueil pour mineurs (colonies et centres de vacances) pour s'assurer du bon respect des règles d'hygiène applicables à la restauration collective. Une mise en demeure a été adressée à un établissement pour des non-conformités importantes en matière d'hygiène (température de conservation des aliments, défaut de traçabilité et de conservation des plats témoins).

Des contrôles visant les métiers de bouche (boulangeries, boucheries, etc.) ont été effectués. La situation est tout à fait satisfaisante, la réglementation étant globalement bien respectée par les professionnels. Deux mises en demeure ont néanmoins été rédigées à l'encontre d'une boulangerie pour défaut d'hygiène et utilisation abusive de la mention « boulangerie » (pain non fabriqué sur place), et à l'encontre d'une boucherie pour des manquements sérieux aux règles d'hygiène.

Les visites opérées dans le secteur de l'hôtellerie et de la location saisonnière ont été très satisfaisantes sur le plan réglementaire et n'appellent pas d'observations particulières.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex

Des établissements d'altitude (restaurants, refuges, producteurs et vendeurs de fromage, etc.) ont été contrôlés. Quelques manquements mineurs sont simplement à signaler.

En ce qui concerne la loyauté des pratiques commerciales, les enquêteurs de la DDPP ont axé leurs contrôles sur les allégations d'origine (produits locaux ou régionaux, produits de la montagne, produits français, etc...). Sur la base de prélèvements envoyés pour analyse au laboratoire et/ou sur la base d'étude des documents commerciaux, aucune intention de tromper le consommateur sur l'origine des produits n'a été relevée. Au regard des enjeux économiques et de l'intérêt croissant porté par les consommateurs sur l'origine des produits qu'ils achètent, la DDPP de la Haute-Savoie va renforcer ses contrôles toute l'année pour vérifier ces allégations d'origine présentes sur les produits commercialisés.

Des marchés touristiques ont également été contrôlés. Les enquêteurs ont procédé à des saisies de produits non-conformes et dangereux (des jouets et des vêtements). Une mesure de police administrative et un procès verbal ont été rédigés à l'encontre d'un commerçant se présentant indûment comme un producteur de fromage, alors qu'il n'est que revendeur. Des avertissements ont été adressés à l'encontre d'un revendeur de tisanes pour allégations mensongères, d'un revendeur d'huile d'olive pour non-conformité des étiquetages et d'un vendeur de fruits et légumes pour allégations trompeuses.

En ce qui concerne les activités de loisirs (location de cycles, accrobranches, luges d'été, parcours VTT, etc.), les professionnels contrôlés respectent bien les règles d'information des consommateurs et assurent la bonne sécurité de leurs produits et des prestations proposées. Le contrôle d'un loueur de cycles qui proposait des casques non-conformes et dangereux (casques vétustes n'assurant plus la sécurité attendue) a néanmoins conduit à la destruction d'une grande partie son stock. Par ailleurs, les enquêteurs constatent régulièrement des manquements dans la gestion formalisée (tenue d'un registre) des équipements de protection individuelle (casques, gants, etc.).

La DDPP de la Haute-Savoie a également veillé au bon respect des règles de protection animale dans les pensions pour animaux et les centres équestres. Lors de ces contrôles, les agents ont vérifié plus particulièrement l'état des animaux, leurs conditions d'entretien et les soins prodigués, mais également leurs conditions de détention et de transport. Aucune maltraitance animale n'a été constatée lors des contrôles.

Le Préfet de la Haute-Savoie salue les actions de la DDPP qui ont permis d'accompagner les entreprises sur le plan réglementaire, de veiller à la protection économique et à la sécurité des touristes venus profiter des nombreux attraits de notre département. Il salue également les efforts entrepris par les professionnels du tourisme, lourdement impactés ces derniers mois, qui ont su accueillir et proposer aux vacanciers des activités sûres et loyales dans le respect des règles sanitaires.

CONTACTS :

Pour contacter la DDPP (protection et sécurité des consommateurs, sécurité sanitaire des aliments, santé et protection animale) : ddpp@haute-savoie.gouv.fr

Pour un litige de la consommation: signal.conso.gouv.fr

Préfecture de la Haute-Savoie Bureau de la représentation et de la communication de l'État

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

2/2

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex